



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 24 février 2025

ETAT DES RESSOURCES EN EAU

Amélioration générale du niveau des cours d'eau et des nappes souterraines

Le comité de suivi de la ressource en eau de l'Hérault s'est réuni le 11 février 2025.

Les récents épisodes pluvieux du mois de janvier et de début février ont permis d'améliorer la plupart des niveaux des cours d'eau dans le département, ainsi que des nappes souterraines, à l'exception de l'ouest du département et des zones karstiques du centre qui n'ont toujours pas bénéficié d'une réelle recharge.

Au regard de ces éléments, des prévisions météorologiques à court terme et en cohérence avec les décisions des départements voisins, le préfet de l'Hérault a décidé :

- le maintien en **alerte** de la nappe astienne (entre Béziers et Sète), des bassins versant de l'Orb aval et de l'Aude aval Berre et Rieu ;
- le maintien en **vigilance** du canal du Midi, des bassins versants de la Cesse et de l'Hérault aval ;
- la rétrogradation en **vigilance** du bassin versant de l'Argent double Ognon ;
- la levée des restrictions sur le bassin versant de l'Orb amont ;
- le maintien d'absence de restriction sur les bassins versants de l'Hérault amont, de la Lergue, de l'Agout et du Thoré amont, du Vidourle, de l'Or, du Lez-Mosson et de l'axe Lez soutenu, du Jaur, de la nappe des molasses de Castries, de l'axe Lez soutenu, de l'axe Orb amont et l'axe Orb aval Réals.

Les particuliers, professionnels (entreprises, exploitations agricoles) et collectivités peuvent connaître, en temps réel, le niveau d'alerte relatif à la ressource en eau et les restrictions d'usage qui s'appliquent à l'échelle d'une commune en utilisant [l'outil numérique et cartographique RestrEau 34](#), mis au point par la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM 34). Cette carte interactive permet, pour le grand public, de savoir ce qu'il est permis ou non de faire, selon le seuil de restriction en présence (**vigilance**, **alerte**, **alerte renforcée**, **crise**).

Des **infographies**, une **carte sur l'état des ressources en eau** dans l'Hérault et toutes les informations utiles sont à retrouver sur : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

Le préfet de l'Hérault invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau. Il est rappelé que des arrêtés de restriction d'usage de l'eau complémentaires peuvent être pris par les maires concernés s'ils estiment que la situation sur leur territoire le nécessite. Les mesures de restrictions concernent l'ensemble des usages, qu'ils soient professionnels ou privés, y compris lorsque ceux-ci sont faits à partir de forages ou de pompes domestiques.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tel : 04 67 61 61 25 / 06 82 79 66 62
Mel : pref-communication@herault.gouv.fr
site : www.herault.gouv.fr

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX02

@prefet34

